
☎ 04 67 07 61 91
E-MAIL philippe.niay@tam-way.com

Concertation publique
**Centre d'exploitation et de
maintenance de Grammont**

N/REF ⇒ L5_K9930-CRR-TAM-3015997
DATE ⇒ 14 mars 2022

OBJET :

Rencontre avec les chambres consulaires

**Chambre de Commerce et d'Industrie,
Chambre d'Agriculture,
Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

DATE DE LA REUNION : 18 Février 2022

LIEU : Visioconférence

REDACTEUR : Philippe NIAY

APPROBATEUR : Claire RANCOULE, Etienne ROSSIGNOL

Présents : Voir page suivante

Diffusion : Les participants

Contexte : La présente réunion intervient dans le cadre de la concertation publique pour le projet de Nouveau dépôt de tramway et bus – Centre d'Exploitation et de Maintenance (CEM) de Grammont, dont la délibération n°2021-318 du 28 juillet 2021 du Conseil de Métropole définit programme, enveloppe financière prévisionnelle, engagement et modalités de la concertation.

Présents :

- Montpellier Méditerranée Métropole :
 - Mme Julie Frêche, Vice-Présidente aux Transports
 - M. Etienne Rossignol, Collaborateur du Cabinet
 - M. José Martinez, Direction des Mobilités, en charge des projets TCSP
- TaM :
 - M. Claire Rancoule, Chef de Projet Ligne 5
 - M. Philippe Niay, chef de projet dépôts
- Chambre de Commerce et de l'Industrie :
 - M. Jean-Marie Sevestre, Vice-Président Commerce-Tourisme-Culture
 - M. Bruno Bouterin, Responsable du Pôle Appui aux Territoires et Représentation des Entreprises
 - M. Pierre-Charles Azema, Pôle Appui aux Territoires
- Chambre d'Agriculture :
 - Mme Céline Brossard, Chef du pôle Territoire-Aménagement
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat :
 - M. Michel Bastide, commission territoriale pour Montpellier Métropole

Après un tour de table des participants, Mme Frêche rappelle que la présente réunion est consacrée au nouveau Centre d'exploitation et de maintenance (CEM) de Grammont.

Mme Frêche indique qu'une réunion publique sera organisée le 17 mars sur le projet du CEM Grammont. La présente réunion a pour but d'échanger au préalable avec les chambres consulaires, au regard des enjeux qui les concernent.

Mme Frêche présente un diaporama qui résume les éléments du dossier de concertation.

Mme Frêche explique que la création d'un troisième dépôt est nécessaire pour accueillir les nouvelles rames et nouveaux bus à haut niveau de service qui viennent renforcer l'offre commerciale du réseau.

Le choix du site de Grammont est le seul qui permette de répondre aux critères indispensables au bon fonctionnement d'un CEM : proximité au centre-ville, pour injecter les rames de plusieurs lignes, enjeux hydrauliques maîtrisables, superficie suffisante. Les enjeux de biodiversité sont faibles à modérés et les parcelles sont classées de longue date en zone « A Urbaniser » au PLU. L'enjeu de l'impact des voies de raccordement sur la circulation est bien identifié.

Mme Frêche indique que le projet comporte la réalisation des voies techniques de raccordement du dépôt au réseau tramway. Ces voies sont exclusivement techniques. La possibilité de créer une desserte commerciale avec une station à Grammont est une réflexion de long terme, qui ne fait pas partie du projet présenté ici. Mme Frêche présente les trois variantes de raccordement : Méliès, Télémaque, et Mendès-France, en rappelant les avantages et inconvénients de chacune.

Mme Frêche indique que sur la variante Mendès-France, l'insertion sur le terre-plein central végétalisé a été retenue à l'issue d'un arbitrage mûrement réfléchi, car elle permet de maintenir les flux de circulation sur 2x2 voies, mais elle impacte directement les pins et le caractère paysager remarquable de cette entrée de ville. Ce choix est nécessaire car l'alternative qui consisterait à implanter le tramway sur les voiries existantes réduirait les 2x2 voies à 2x1, et perturberait de façon trop importante les flux de circulation sur cette entrée de ville. Si la variante Mendès-France est retenue, une attention particulière sera apportée avec les maîtres d'œuvre et les paysagistes pour reconstituer un paysage qualitatif.

Le calendrier des études est 2022-2023, les travaux en 2024-2026.

Mme Frêche invite les participants à réagir et émettre leurs commentaires.

Mme Brossard (Chambre d'Agriculture) indique que d'un point de vue agricole, la variante Mendès-France est préférable, parce qu'elle ne crée pas d'enclavement de parcelle.

M. Bouterin (CCI) partage la position que la variante Mendès-France, avec passage sur le terre-plein central, est le meilleur optimum pour l'activité économique d'Odysseum. La CCI a échangé avec les partenaires d'Odysseum, en les invitant à contribuer à l'amélioration paysagère de l'entrée de ville.

M. Bastide (CMA) regrette l'atteinte potentielle au paysage d'entrée de la ville, et estime intéressante la variante Télémaque. Mme Frêche rappelle que sur cette variante, les voiries seraient réduites à une voie dans chaque sens et les pins seraient aussi impactés, il ne serait pas possible de maintenir les alignements existants. Un relevé écologique a été réalisé, qui n'a pas relevé d'enjeu de biodiversité sur les pins.

M. Sevestre (CCI) note que les pins abîment la route, à cause des racines superficielles qui ont tendance à déformer la chaussée.

M. Azema (CCI) rappelle que les rames sortent du dépôt avant l'heure de pointe du matin, et rentrent le soir de façon très échelonnée. La perturbation à la circulation est donc modérée.

En conclusion, Mme Frêche remercie les participants, et répond positivement à leur proposition de contribuer par écrit à la concertation, et à assister à la réunion de concertation publique du 17 mars pour exprimer leur avis.